Taux de marge brute d’exploitation des entreprises de la filière bois régionale

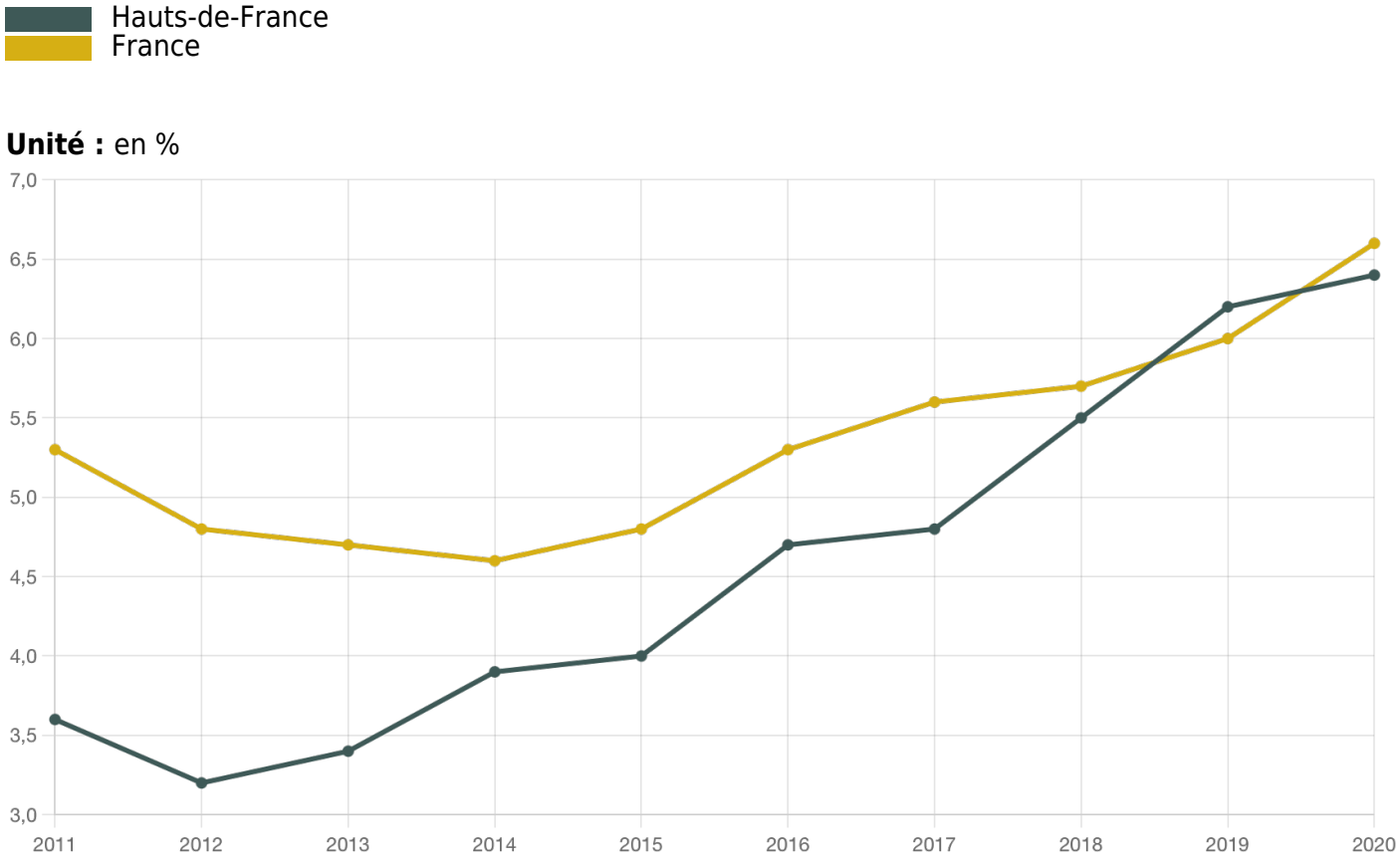

Source : Baromètre ACSEL Banque de France - 2022

Le Baromètre ACSEL 2022 réalisé par la Banque de France et portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale réalisant un chiffre d’affaires supérieur à 750.000€ (hors exploitation forestière et sylviculture) nous indique le taux de marge brute d’exploitation en % (excédent brut d’exploitation / chiffre d’affaires).

Une forte augmentation du taux de marge brute d’exploitation peut être notée sur l’ensemble de la période.

La productivité s’est accrue sensiblement et davantage en région Hauts-de-France. Le salaire moyen a progressé plus rapidement que la moyenne nationale.

Le recours au personnel intérimaire est en légère baisse depuis 3 ans.

En dépit de la croissance de l’activité et de la valeur ajoutée, les effectifs ont été globalement stabilisés sur la période.

© Observabois - 2022

SECTEURS

1ère transformation | 2nde transformation | Construction bois

THÉMATIQUES

Économie | Entreprises

© Observabois - 2022